

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 30 MAI 2016**

Séance extraordinaire tenue le 30^e jour du mois de mai 2016 à 19h45 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assistait à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil municipal renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour y traiter du sujet suivant :

1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'interdire les usages de salle de réunions, centre de conférences et congrès dans la zone 321

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 644
AFIN D'INTERDIRE LES USAGES DE SALLE DE RÉUNIONS, CENTRE DE
CONFÉRENCES ET CONGRÈS DANS LA ZONE 321
2016-05-83**

Madame la conseillère Julie Régis donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'interdire les usages de salle de réunions, centre de conférences et congrès dans la zone 321.

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2016-05-84**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève l'assemblée à 19h55.

Adoptée.

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
